

AVIS

Avis au public

AVIS AU PUBLIC
Commune de Chomérac

Avis de Participation du Public par Voie Électronique relatif à la demande de permis de construire n° PC0070662600001 déposée le 21 janvier 2026 par la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal pour la construction d'un Centre National de Pétanque et de Jeu Provençal « Michel Desbois ».

Par arrêté municipal n° 56-2026 en date du 30 mars 2026 et conformément à l'article L123-19 du code de l'environnement, le maire de Chomérac a défini les modalités de participation du public par voie électronique relatives à la demande de permis de construire n°PC0070662600001 déposée le 21 janvier 2026 par la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal pour la construction d'un Centre National de Pétanque et de Jeu Provençal « Michel Desbois ». La demande de permis de construire a fait l'objet d'une évaluation environnementale, soumise pour avis à l'autorité environnementale durant l'instruction et comprise dans le dossier.

La consultation se déroulera par voie électronique :
- du 16/04/2026 à 08h30 au 18/05/2026 à 17h30 inclus soit 33 jours consécutifs

Pendant la durée de la participation du Public par Voie Électronique, le dossier pourra être consulté en mairie sous format papier et sur poste informatique aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la mairie www.chomerac.fr.

Les observations du public pourront être consignées par voie électronique

* via le formulaire sur le lien suivant <https://framaforms.org/participation-du-public-par-voie-electronique-1773234666>

* via courrier électronique à l'adresse suivante consultationpublique@chomerac.fr

Toute information relative à cette Participation du Public par Voie Électronique pourra être demandée auprès de M. le Maire de Chomérac par voie électronique mairie@chomerac.fr ou par voie postale 10 rue du Bosquet 07210 CHOMERAC.

Au terme de la mise à disposition et avant l'issue du délai d'instruction, la demande de permis de construire pourra être soumise à l'approbation du Maire de la Commune de Chomérac, autorité compétente pour délivrer les autorisations d'urbanisme.

Le projet de décision concernant la demande de permis de construire ne pourra être définitivement adopté avant l'expiration d'un délai permettant la prise en considération des observations déposées par le public. Sauf en cas d'absence d'observation, ce délai ne pourra être inférieur à quatre jours à compter de la date de la clôture de la consultation.

La synthèse des observations et des propositions du public sera consultable sur le site internet de la mairie de Chomérac (www.chomerac.fr) pendant trois mois à compter de la décision prise par le Maire de Chomérac sur la demande de permis de construire.

498617500

**Confiez-nous vos
annonces légales**

04 75 00 84 00 / ltrajl@e-tribune.fr



LES ÉCHOS DU BARREAU

Les Précieuses ridicules

Dernièrement, à propos de la loi interdisant enfin le «devoir conjugal», j'avais cité les «Précieuses ridicules». Et je regrettais que Molière, si talentueux, si courageux, se soit moqué d'elles. Car ces femmes, Madame de Sévigné, Madame de La Fayette, Melle de Scudéry, valaient mieux que des railleries. Songez donc.

C'était au 17ème siècle.

Les temps alors étaient rudes. C'est le temps du «petit âge glaciaire». La société était une société manuelle, rurale, guerrière. C'était l'époque du temps immobile : les notions de progrès, d'expansion étaient inconnues. L'économie était une économie de survie, de misère partagée.

Et pourtant on rêvait.

Les Arts tenaient une grande place. Depuis la Renaissance, l'élégance était à la mode. Ce mouvement élégant, qui devint maniéré, fut appelé «le mouvement précieux». Il était une manière de réagir contre l'outrance des mœurs, la grossièreté des propos, la rudesse des manières, le manque d'hygiène élémentaire qui formaient le lot malheureusement commun. Les Précieux ont marqué leur époque, et bien au-delà. Leur influence fut considérable.

Tout ceci se discutait entre quelques personnes. Il ne s'agissait pas d'une culture de masse. Un succès au théâtre : 40 représentations, environ 1000 personnes.

L'amour était au centre des conversations à une époque où les mariages étaient arrangés par les familles. Ces gens mariés par d'autres rêvaient et discutaient : «Le mariage est-il compatible avec l'amour ?» «La beauté est-elle néces-

saire pour faire naître l'amour ?»

Tous ces gens si souvent moqués d'un amour dégagé de la sensualité et de la sexualité. Le merveilleux, la passion si précieuse, le sentiment dur, il fallait que le temps de «la Carte de Tendre» de l'abbé d'Aubignac se disputât avec le roman-fleuve de 10 volumes. Montausier fit la cour pendant 14 ans pour obtenir sa main. Les interminables romans psychologiques d'Honoré d'Urfé publiés de 1607 des dizaines d'histoires et d'histoires de romans d'aventures, comme D'Urfé mit en valeur l'estime, la volonté, l'héroïsme.

L'influence de l'Astrée fut considérable. Fontaine s'en inspira.

Il y eût alors un âge d'or du roman. Un mouvement féministe se manifesta.

Certaines femmes se déclarèrent indépendantes et revendiquèrent l'indépendance de leur société essentiellement masculine.

Puis le Précieux céda la place au précieux. Le précieux garda du précieux le goût de la nouveauté. C'est alors une autre

Dominique F.

VENTES AUX ENCHÈRES

Ventes judiciaires

**SELARL SOFIA CONSEIL
AVOCAT AU BARREAU D'ARDÈCHE
8, Cours du Palais - 07000 PRIVAS
Tél. : 04.75.64.92.30**

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Bien immobilier à VESSEAUX (07200), 555 Les Ardennes
Parcelle cadastrée section E n°2004, lieudit Les Ardennes - surface : 17 a 00 ca
UNE MAISON d'habitation élevée sur deux niveaux avec sous-sol, un abri et une piscine avec pool-house
Sous-sol : garage + 2 caves,
Rez-de-chaussée : chambre + SDB, séjour, cuisine, buanderie, WC,
1^{er} étage : 3 chambres dont 2 avec SDB + WC privatifs,

Surface Loi Carrez : 224,40 m²

SUR LA MISE À DISPOSITION (TROIS CENTS ANS)

Visite possible à partir du mercredi 29 avril 2026

ADJUDICATION FIXÉE AU JEU DE LA MISE À DISPOSITION de l'Exécutif (07000) situé 10 Cours du Palais

CLAUSES PARTICULIÈRES

L'adjudication aura lieu aux conditions de vente déposées au Greffe Judiciaire de PRIVAS où il peut être consulté. Les frais exposés pour parvenir à l'adjudication ne peuvent avoir lieu qu'après le Tribunal Judiciaire de PRIVAS (07000) situé 10 Cours du Palais à l'ordre de la CARPA (soit 30.000 €).

RENSEIGNEMENTS

Pour tous renseignements et conditions de vente s'adresser à :
- Maître Olivier MARTEL de la Barreau de l'Ardèche, 8 Cours du Palais (Tél. : 04.75.64.92.30).
- Au Greffe du Juge de l'Exécution (07007) situé 10 Cours du Palais à l'ordre de la CARPA (soit 30.000 €).

496649000

**PARCE QUE L'INFO
NAÎT JUSTE
À CÔTÉ
DE CHEZ VOUS**



LICENCE PRO JOURNALISME DE
EN ALTERNANCE OU FORMATION INITIALE

RECRUTEMENT
SUR DOSSIER
ET ORAL.
RENTÉE
EN SEPTEMBRE

EN ALTERNANCE,
PAS DE FRAIS
DE SCOLARITÉ.
UN SALAIRE
CHAQUE MOIS

FORMATION
EN UN AN
(SEPT. '26
> SEPT. '27)

DIPLÔME

NOUVELLE

COURS : DATA
JOURNALISME